

## SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 11 février 2013

L'an deux mille treize, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 février 2013

**Présents** : M Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Philippe **Laveix**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : M. Gilles **Bussac**, M. Guy **Latorre** (pv à Benoit Puaud), Mme Annette **Quebec**.

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu des 14 et 30 janvier 2013 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu des 14 et 30 janvier 2013 est adopté à dix sept voix pour.

Monsieur Serge MAURIN est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Budget

- Ouverture de crédit anticipés investissement commune et assainissement

Personnel

- Contrat cui

Questions diverses

- Projet rétrocession terrain caserne des pompiers
- Renouvellement adhésion au site canal et voie verte
- Forum de l'emploi
- Point sur les logiciels Agedi

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – BUDGET

- Ouverture de crédit anticipés – investissement COMMUNE et ASSAINISSEMENT

Vu les crédits portés en « reste à réaliser » eu égard aux opérations engagées en cette fin d'année 2012, et la nécessité pour affecter la liquidation des dépenses afférentes à ces investissements

Le conseil municipal par dix sept voix pour :

- Décide en application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT) de procéder à l'ouverture de crédits anticipés au vote du budget à hauteur de 5 000 € (chaudière) au budget de la commune
  - Compte 2188 opération 14 - Ecoles 5 000 €
- Décide en application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT) de procéder à l'ouverture de crédits anticipés au vote du budget à hauteur de 10 000 € au budget de l'assainissement.
  - Compte 2031 Frais d'études 10 000 €

## **2 - MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE**

- Salle à vocation culturelle et sportive à Bonard, en extension de l'actuel Gymnase.

Monsieur le Maire rappelle le projet de salle à vocation culturelle et sportive à Bonard. Seize architectes, maître d'œuvre, ont remis des offres et présentées lors de la séance d'ouverture des plis du 22 janvier 2013,

Sur proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Monsieur David BLASQUEZ, architecte à Saint Macaire lequel propose d'assurer cette mission pour le prix de 49 000 € HT pour une enveloppe de travaux estimée à 700 000 € HT (soit un taux de maîtrise d'œuvre à 7%)

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, désigne Monsieur David BLASQUEZ, maître d'œuvre du projet de salle à vocation culturelle et sportive à Bonard et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre

- Restructuration de l'église Notre Dame (toiture, carrelage, drainage, chauffage)

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de l'église Notre dame à Sauveterre. Six architectes, maître d'œuvre, ont remis des offres et présentées lors de la séance d'ouverture des plis du 28 janvier 2013,

Sur proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature d'agence GOUTAL (par ailleurs Architecte en Chef des Monuments Historiques) à Paris, lequel propose d'assurer cette mission pour le prix de 22 050 € HT pour une enveloppe de travaux estimée à 315 000 € HT (soit un taux de maîtrise d'œuvre à 7%)

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, désigne l'agence GOUTAL (ACMH), maître d'œuvre du projet de restructuration de l'église Notre Dame à Sauveterre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

- Extension de l'atelier-garage municipal

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de l'atelier-garage municipal. Huit architectes, maître d'œuvre, ont remis des offres et présentées lors de la séance d'ouverture des plis du 28 janvier 2013,

Sur proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de David BLASQUEZ, architecte à Saint Macaire, lequel propose d'assurer cette mission pour le prix de 7 000 € HT pour une enveloppe de travaux estimée à 100 000 € HT (soit un taux de maîtrise d'œuvre à 7%)

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, désigne David BLASQUEZ, maître d'œuvre du projet de construction d'un atelier garage municipal et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre

## **3 – IMMEUBLE DE LA POSTE**

- Avenant n° 1 lot 2 « Charpente bois couverture tuiles zinguerie »

Il est proposé de passer un avenant au lot 2 « charpente bois couverture tuiles zinguerie » pour la restructuration de l'immeuble de la Poste :

Etalement de la charpente	950.00 €
Fourniture et pose de pannes en doublage des autres sur appartements	864.00 €
Fourniture et pose des pannes en renforcement pour couper les portes dans le grenier	633.60 €

Le coût de cette opération s'élève à

+ 2 447.60 € HT.

Le conseil municipal donne son accord par dix sept voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en plus value au marché de travaux.

#### **4 – PLU**

- Point d'étape sur le PLU

Monsieur Benoit PUAUD fait le point sur l'avancée du dossier du PLU.

Le 05 février dernier l'enquête publique s'est achevée. A l'issue de celle-ci le commissaire enquêteur dispose d'un mois (05 mars 2013) pour nous remettre son rapport qui sera consultable en mairie.

Fin mars 2013, la commission PLU apportera des modifications et ajustements, sur le projet de PLU arrêté, en tenant compte des conclusions du commissaire enquêteur et des avis des personnes publiques associées. Une réunion sera à programmer avec les personnes publiques associées pour présenter les arbitrages et les choix du document définitif.

En avril 2013, le conseil municipal se prononcera définitivement sur le Plan Local d'Urbanisme et arrête le projet du PLU.

Le Préfet se prononcera ensuite dans les deux mois (juin 2013) sur le PLU arrêté, via le contrôle de légalité.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission PLU et plus particulièrement les adjoints Philippe LAVEIX puis Benoit PUAUD qui ont Présidé cette commission. Monsieur le Maire remercie également Marie-José LAWATHER, pour sa contribution sur la communication dans les différentes phases. Monsieur le Maire signale que M le Commissaire enquêteur a reçu de très nombreuses personnes et qu'il a félicité la commune pour la qualité de la communication autour de ce projet de PLU.

Monsieur PUAUD, confirme qu'un grand nombre de personnes sont venues voir le commissaire enquêteur pendant cette enquête.

Madame Sandrine DÉCHE tient à signaler qu'il faut également remercier le cabinet d'étude Métropolis qui a permis de finaliser le projet.

Monsieur le Maire rappelle la validation du PLU qui permettra d'ouvrir l'aménagement de la Zone d'Activité de Lafon de Médouc par la communauté des communes. Il rappelle que 11 entreprises ont déjà pré-réservé un lot, sur les 26 qui seront disponibles. Il rappelle aussi que la validation du PLU permettra le dépôt du permis de construire du nouveau SUPER U, et la reconversion de l'actuel magasin. Derrière ce PLU, précise Monsieur le Maire, il y a des créations d'emploi pour notre territoire. C'est du concret, c'est la participation de la commune de Sauveterre-de-Guyenne à la croissance économique nationale. Sauveterre de Guyenne et le Sauveterrois se développent.

#### **5 – PERSONNEL**

Monsieur le Maire propose de recruter un agent d'entretien dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion d'une durée de 6 mois et pour un service hebdomadaire de 35 heures. Ce contrat pourra être renouvelé par 3 fois dans la limite de 24 mois. L'aide de l'Etat serait de 70 % du taux horaire du Smic brut sur les 20 premières heures hebdomadaires.

Cet agent polyvalent se verrait confier des travaux liés à l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour et autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion
- à signer une convention de CUI avec l'Etat
- à signer le dit contrat d'accompagnement dans l'emploi ainsi que les renouvellements éventuels dans la limite des 24 mois.

## **6 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire expose les termes de la réforme des rythmes scolaires, les élèves continueront de bénéficier du même nombre d'heure de classe soit 24 heures mais réparti sur neuf demi-journée au lieu de huit actuellement. La demi-journée de travail supplémentaire permettra d'alléger les autres journées de 45 minutes en moyenne. L'élève devra être pris en charge après le temps scolaire jusqu'à 16h30. Cette réforme s'applique de plein droit à la rentrée 2013.

Les communes devront prendre en charge les activités entre la fin du temps scolaire et 16h30, ce qui implique l'organisation de plus d'activité périscolaire donc du personnel supplémentaire.

Les communes doivent demander une dérogation sur le projet de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Pour Sauveterre, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des parents d'élèves primaire et maternelle.

Nombre questionnaire		Ecole Élémentaire		Ecole Maternelle		TOTAL			
		122	%	84	%	206	%		
Q1		<b>pause méridienne reprise école activités Péda</b>	<b>86</b>	<b>69%</b>	<b>54</b>	<b>62%</b>	<b>140</b>	<b>66%</b>	
		pause méridienne reprise activités péda école	8	6%	9	10%	17	8%	
		SO	14	11%	12	14%	26	12%	
		NE	16	13%	12	14%	28	13%	
		<b>TOTAL EXPRIME</b>	<b>124</b>	<b>102%</b>	<b>87</b>	<b>104%</b>	<b>211</b>	<b>102%</b>	
Q2	Heures début classe	<b>8h30</b>	<b>44</b>	<b>33%</b>	<b>25</b>	<b>27%</b>	<b>69</b>	<b>30%</b>	primaire
		<b>8h45</b>	<b>39</b>	<b>29%</b>	<b>24</b>	<b>26%</b>	<b>63</b>	<b>28%</b>	
		<b>9h</b>	<b>44</b>	<b>33%</b>	<b>39</b>	<b>42%</b>	<b>83</b>	<b>37%</b>	maternelle
		10h	0	0%	1	1%	1	0%	
		SO	8	6%	2	2%	10	4%	
		NE	0	0%	1	1%	1	0%	
		<b>TOTAL EXPRIME</b>	<b>135</b>	<b>109%</b>	<b>92</b>	<b>106%</b>	<b>227</b>	<b>108%</b>	
Q3	durée matinée le mercredi ou samedi	2h	25	20%	18	21%	43	21%	
		2h30	2	2%	0	0%	2	1%	
		3h	13	11%	9	10%	22	11%	
		<b>3h30</b>	<b>65</b>	<b>53%</b>	<b>46</b>	<b>53%</b>	<b>111</b>	<b>53%</b>	
		SO	16	13%	12	14%	28	13%	
		NE	1	1%	1	1%	2	1%	
		<b>TOTAL EXPRIME</b>	<b>122</b>	<b>100%</b>	<b>86</b>	<b>102%</b>	<b>208</b>	<b>92%</b>	
Q4	la matinée sup	<b>Me</b>	<b>114</b>	<b>91%</b>	<b>78</b>	<b>89%</b>	<b>192</b>	<b>90%</b>	
		So	4	3%	5	6%	9	4%	
		SO	7	6%	4	5%	11	5%	
		NE	0	0%	1	1%	1	0%	
		<b>TOTAL EXPRIME</b>	<b>125</b>	<b>102%</b>	<b>88</b>	<b>105%</b>	<b>213</b>	<b>103%</b>	
Q5	année	2013	37	31%	24	27%	61	29%	
		2014	54	46%	40	44%	94	45%	
		SO	26	22%	24	27%	50	24%	
		NE	1	1%	2	2%	3	1%	
		<b>TOTAL EXPRIME</b>	<b>118</b>	<b>97%</b>	<b>90</b>	<b>107%</b>	<b>208</b>	<b>101%</b>	
Q6	avis	oui	24	20%	16	19%	40	19%	
		<b>non</b>	<b>54</b>	<b>44%</b>	<b>38</b>	<b>45%</b>	<b>92</b>	<b>45%</b>	
		SO	33	27%	18	21%	51	25%	
		NE	11	9%	12	14%	23	11%	
		<b>TOTAL EXPRIME</b>	<b>122</b>	<b>100%</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>	<b>206</b>	<b>100%</b>	

## Séance du 11 février 2013

	Ecoles maternelles		Ecoles primaires		TOTAL	
<b>Si réponse NON</b>	<b>43</b>	%	<b>79</b>	%	122	%
recentrer sur les fondamentaux	2	5%	0	0%	2	2%
Rythme trop fatiguant	23	53%	21	27%	44	36%
Programme trop chargé	4	9%	17	22%	21	17%
organisation des parents	2	5%	12	15%	14	11%
La pratique sportive et culturelle	4	9%	13	16%	17	14%
semaine trop longue	1	2%	6	8%	7	6%
avantage les parents qui travaillent	1	2%	3	4%	4	3%
Intérêt d'activités pédagogiques en maternelles	3	7%	1	1%	4	3%
Sorties familiales le samedi ??	2	5%	6	8%	8	7%
Enfant en garde alternée (samedi)	1	2%	0	0%	1	1%
<b>Si réponse oui</b>	<b>20</b>	%	<b>24</b>	%	44	100
découverte activités pédagogique	7	35%	0	0%	7	16%
Rythmes plus adaptés, meilleurs répartitions	13	65%	13	54%	26	59%
<i>Oui mais...</i>						
fatigue	4	20%	11	46%	15	34%
le samedi	1	5%	0	0%	1	2%

Après échange de vue, le Conseil Municipal décide, à dix sept voix pour, le report de la réforme à la rentrée 2014.

Le mercredi matin en demi-journée supplémentaire, à 8 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions

Monsieur le Maire signale que la commune doit saisir le Conseil Général sur le report de la réforme à la rentrée 2014 avant le 09 mars 2013, et avant le 31 mars la commune transmet sa demande de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 au DASEN.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- Rétrocession terrain SDIS

Monsieur Benoit PUAUD rappelle les travaux engagés par le SDIS à la caserne des pompiers. après visite sur le chantier, il s'avère qu'il est souhaitable que le SDIS propriétaire du terrain de la caserne des pompiers rétrocède à la commune de Sauveterre une partie de parcelle, 74 m2, afin établir la continuité de l'accotement.

Après échange de vue, Maitre Laveix se retire du vote et le conseil municipal, accepte, à 16 voix pour, la rétrocession du SDIS à la Commune d'une parcelle d'une superficie de 74 m2.

- Forum de l'emploi agricole

Monsieur le Maire signale que le 17 avril 2013 à la salle des Fêtes de sauveterre de Guyenne aura lieu le forum de l'emploi agricole de 8h30 à 13 h30 avec pour objectifs de faire rencontrer les employeurs et les salariés agricoles. Ce FORUM sera organisé en partenariat avec la CDC du Sauveterrois, Pôle Emploi, la mission locale du Sud-Gironde, la Chambre d'Agriculture et l'ADEFA.

- Logiciel AGEDI

Madame marie José LAWThER fait le point sur les logiciels AGEDI acquis en collaboration avec la communauté des communes.

Pour de ce qui est du logiciel cadastre et urbanisme, il est opérationnel, mais concernant le secteur de la petite enfance (facturation cantine et accueil Péri Scolaire) acquis depuis un an bientôt, le fonctionnement n'est pas conforme à ce que l'on espérait : dysfonctionnement dans la saisie, transferts des données, facturation elle-même. Devant le peu de fiabilité du logiciel, Madame Lawther demande à sursoir pour donner un avis à poursuivre avec AGEDI.

Le conseil municipal sursoit à donner un avis sur les logiciels AGEDI.

- PLU de Blasimon

La commune de Blasimon a engagé le processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le conseil de Blasimon a arrêté le projet de PLU dans sa séance du 28 janvier 2013.

La commune de Blasimon sollicite maintenant avis de la commune de sauveterre en tant que personne publique associée.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal émet un avis favorable, par 17 voix pour, sur le projet de PLU de la commune de Blasimon.

- Délégués de syndicats

Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de revoir la désignation des délégués pour les différents syndicats suite à la demande de Gilles Bussac, et propose que :

Jean-Paul SOUAN devienne

- délégué titulaire au Conseil Communautaire du Sauveterrois en remplacement de Gilles BUSSAC
- délégué titulaire au Syndicat des Eaux de St Brice en remplacement de Gilles BUSSAC

Sylvie PANCHOUT devienne

- déléguée titulaire à l'USTOM en remplacement de Gilles Bussac
- délégué suppléante au Conseil Communautaire du Sauveterrois en remplacement de Rémi BALLARIN

Benoit PUAUD devienne

- délégué suppléant que Syndicat des Eaux de Rauzan en remplacement de Gille BUSSAC
- délégué titulaire à l'USTOM en remplacement de Rémi Ballarin

Claude LUMEAU devienne

- délégué titulaire au SE de l'Entre Deux Mers en remplacement de Gilles BUSSAC
- délégué titulaire au SDEEG en remplacement de Gilles BUSSAC

- Aide financière voyage scolaire

a)

Vu le courrier adressé par l'enseignante d'allemand au collège de Sauveterre de Guyenne, qui sollicite une aide financière de la commune de Sauveterre de Guyenne pour un voyage scolaire à Sottrum du 11 au 20 avril 2013. Cet échange va mobiliser au total 32 élèves dont trois de Sauveterre de Guyenne.

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix pour et une abstention, décide d'accorder une aide de 50 € par élève scolarisé au collège de Sauveterre et participant à ce voyage d'échange (soit pour Sauveterre 3 élèves).

b)

Vu le courrier adressé par l'enseignante au collège de Sauveterre de Guyenne, Mme Magali ROBERT, qui sollicite une aide financière de la commune de Sauveterre de Guyenne pour un voyage culturel et éducatif en Angleterre et en Normandie du 24 février au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Ce voyage culturel mobilise entre autre 13 élèves de Sauveterre de Guyenne

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix pour et une abstention, décide d'accorder une aide de 50 € par élève scolarisé au collège de Sauveterre et participant à ce voyage culturel (soit pour Sauveterre 13 élèves).

- Site canal et voie verte

Madame sandrine COMBEFREYROUX, demande que la commune renouvelle son adhésion au site canal et voie verte pour l'année 2013 sur lequel, d'année en année, le nombre de visiteur augmente.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à dix sept voix pour, au renouvellement de l'adhésion canal et voie verte.

- Cabinet médical communal

Il est proposé que l'ancien logement de la trésorerie soit aménagé en cabinet médical communal. Le plus gros des travaux sera effectué en régie par les services techniques. Une première réunion a eu lieu avec les deux médecins docteur MAURIN et ELIPE, l'architecte Monsieur PRADAL, Louis LARMANDIEU, chef de pôle technique pour une première approche.

Les pièces du rez-de-chaussée seront aménagées pour l'installation de 3 médecins, à l'étage 4 bureaux pourront être aménagés pour d'autres professions médicales. Le jardin pourra être aménagé en emplacement pour les véhicules.

Monsieur Serge MAURIN précise que la commune reste propriétaire des locaux, l'ensemble des professions médicales restent locataires.

Monsieur le Maire précise qu'en installant le cabinet médical en centre ville, le projet permet de garder la pharmacie en centre ville –à quelques pas du cabinet médical- et que cela est très important pour le développement du commerce en centre-ville et l'animation de la place. Il précise par ailleurs, qu'une extension du cabinet médical sera possible le long du rue Ste Catherine, si des professionnels de santé souhaitaient rejoindre cette structure.

Le Conseil Municipal émet un avis très favorable sur ce dossier.

La prochaine réunion aura lieu jeudi 14 février 2013 à 14 h.

**AGENDA**

15 février : théâtre organisé par le CAC « l'assassin est dans la salle »

16 février : Concert des Restos du Cœur – salle des fêtes

20 février : Don du Sang

23 février : loto des Aînés de la Bastide

23 février : Conférence « rois sites grecs : Athènes, Argos, Thasos » - 16h Mairie de Sauveterre

01, 02 et 03 mars 2013 : Bourse aux vêtements FCPE

09 Mars : loto Football

15 mars : AG du CAC

16 mars : Loto Pétanque

23 mars : Concert Ecole de musique

30 mars : Loto Judo

17 avril : Forum de l'Emploi Agricole

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.